



AROPA 57

Siège Social : LORCA Route de Metz 57580 REMILLY

Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire de l'AROPA 57 du 30 juin 2021

L'Assemblée Générale ordinaire de l'Association de Retraités d'Organismes Professionnels Agricoles de la Moselle (AROPA 57) s'est tenue le mercredi 30 juin 2021.

Pour tenir compte de la situation sanitaire du moment, elle s'est tenue à huis clos.

Par envoi postal du 7 juin 2021 et dans le respect des dispositions de l'article 13 des statuts, les membres de l'Association ont été mis en possession des éléments leur permettant de s'exprimer sur le contenu des résolutions qui leur étaient soumises.

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale ordinaire appelée à s'exprimer sur la gestion et les résultats comptables de l'année 2020 était constitué des points suivants :

- 1 - Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 novembre 2020
- 2 - Rapport d'activité du Conseil d'Administration
- 3 - Rapport moral du Président
- 4 - Rapport financier de l'année 2020
- 5 - Rapport des vérificateurs aux comptes - Approbation des comptes de 2020
- 6 - Renouvellement du Conseil d'Administration : tiers sortant et cooptation d'un nouvel administrateur
- 7 - Vote des résolutions

Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article 13 des statuts et pour pouvoir délibérer valablement, l'Assemblée doit réunir au moins 15% de ses membres actifs, présents ou représentés, soit un total de 150.

A la date limite de réception des bulletins de vote fixée au 25 juin 2021, la Commission constituée au sein du Conseil d'Administration aux fins de procéder aux opérations de dépouillement du scutin a constaté la réception de 406 envois.

Le résultat du dépouillement proprement dit effectué par cette Commission le 30 juin 2021 est détaillé au point 7 de l'ordre du jour.

1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 novembre 2020

Le compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue à huis clos le 27 novembre 2020 a été transmis par courrier du 7 juin 2021 à l'ensemble des adhérents de l'Association.

2) Rapport d'activité du Conseil d'Administration

Compte tenu de la situation sanitaire, le Conseil d'Administration ne s'est réuni qu'à 3 reprises au cours de l'exercice 2020, soit les 27 janvier, 28 février et 14 octobre.

Le Conseil d'Administration n'a participé à aucune manifestation extérieure pendant cet exercice.

Michèle LOUYOT et Dominique LANCERON, les webmasters de l'Association, ont alimenté, géré et renseigné le site Internet en y intégrant articles et comptes rendus divers.

Si l'habituel bulletin d'information n'a pas été édité sur cette période, la revue trimestrielle du Chêne Vert en provenance de la Fédération nationale a continué à être adressé à l'ensemble des adhérents de l'AROPA 57. Nous avons communiqué chaque fois que nous l'avons jugé utile par une newsletter qui a été envoyée pour vous tenir informés du mieux possible.

Et, pour ne pas pénaliser les adhérents qui ne sont pas équipés d'Internet, un bulletin leur a été adressé par voie postale courant janvier 2021.

Enfin et eu égard à la forte baisse d'activité constatée tout au long de l'exercice 2020, le Conseil d'Administration a décidé de constituer, sur le résultat comptable de 2020, une provision de 4000€ appelée à financer une ristourne 4€ qui sera appliquée exceptionnellement sur la cotisation des adhérents en 2021.

3 Rapport moral du Président

Chers Amis Retraités,

Tous nos projets ont dû être mis en veille pendant ces périodes de confinement.

A ce jour, encore un certain nombre d'incertitudes et de contraintes impactent nos activités. La persistance de la circulation de la Covid 19 nous amène à agir avec prudence pour préserver la santé de tous et nous impose d'adapter nos calendriers et la forme de nos réunions afin de respecter les mesures sanitaires. Nous avons pu toutefois tenir trois Conseils d'Administration pendant cette période, Compte tenu de ces mesures préconisant la limitation des rassemblements, le Conseil d'Administration a fait le choix d'organiser notre Assemblée Générale à huis clos, c'est-à-dire totalement virtuelle sans présence physique. L'ensemble des documents et le bulletin de vote sont joints à cet envoi.

Pour assurer la veille et nous aider, nous pouvons nous appuyer et compter sur notre Fédération Nationale " Initiativ' Retraite ". En contrepartie, elle doit pouvoir s'appuyer sur nous, les Associations de base, et c'est pour cette raison que nous devons encore développer l'AROPA 57.

Je vous informe que notre Association comptait 998 membres lors de notre précédente A.G. et qu'aujourd'hui nous sommes 998 avec la répartition suivante :

<i>Coopération</i>	<i>= 369</i>
<i>Crédit Agricole</i>	<i>= 299</i>
<i>MSA + CAAAM</i>	<i>= 83</i>
<i>Groupama</i>	<i>= 34</i>
<i>Chambre d'Agriculture</i>	<i>= 44</i>
<i>Autres OPA et divers</i>	<i>= 169</i>

Le travail effectué par Michel MATHIOTTE est remarquable, bien qu'il n'y ait aucun adhérent de plus au final. 20 nouveaux adhérents nous ont rejoints, malheureusement il y a eu beaucoup de décès et quelques démissions.

J'arrive au terme de ce rapport où je me suis efforcé de mettre l'accent sur des sujets importants à mes yeux. Ce que nous faisons tous collectivement est le fruit d'un engagement désintéressé où seule la préoccupation d'apporter un service, une réponse, voire une écoute nous motive. Dans ce monde devenu complexe, tumultueux et parfois versatile, gardons présent à l'esprit ce qui est essentiel et continuons notre route. Cette année 2020 restera, sans nul doute, comme celle d'un chamboulement profond de nos vies personnelles, familiales et associatives.

Poursuivez le respect des gestes barrières, protégez vous et protégez ceux qui vous entourent et tous ceux qui vous sont chers.

4 Rapport financier de l'année 2020

BILAN au 31 décembre 2020			
ACTIF		PASSIF	
Cpte bancaire chèques	1 730,05	Réserves	35 449,32
Livret	42 862,62	Résultat de l'exercice	5 226,54
Produits à recevoir Cotisations obsèques 4ème trimestre	6 824,00	Charges à payer Cotisations obsèques 4ème trimestre	6 740,81
		Produits constatés d'avance	4 000,00
TOTAUX	51 416,67		51 416,67

COMPTE DE RESULTAT 2020		
Intitulés des comptes	Recettes	Dépenses
Cotisations des membres	20 024,00	
Subventions	535,00	
Intérêts du Livret	205,50	
CHARGES DIVERSES		
Cotisation FNAROPA		4 995,00
Cotisation ASEPT		50,00
Abonnement Chêne Vert		7 000,00
Abonnement Courrier des Retraités		85,00
Assurance Responsabilité Civile		629,43
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Fournitures de bureau et divers		702,53
Affranchissements		219,57
Déplacements membres du C.A.		180,32
Frais de réunions du C.A.		1 300,30
Communication		163,96
FRAIS FINANCIERS ET BANCAIRES		247,00
ASSURANCES FRAIS D'OBSEQUES	27 780,00	27 744,85
EXCEDENT DE L'EXERCICE		5 226,54
TOTAUX	48 544,50	48 544,50

5 Rapport des vérificateurs aux comptes - Approbation des comptes de 2020

Les 2 membres de la Commission de Vérification des Comptes, Michel MATHIOTTE et Denis PIDOLLE ont effectué leur mission le 11 mars 2021.

A l'issue des contrôles effectués, ils ont produit le rapport suivant :

" En exécution du mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé, en date du 11 mars 2021, à la vérification des comptes de l'Association relatifs à l'exercice 2020. Nous avons pu prendre connaissance de la balance générale ainsi que du grand livre des comptes de l'Association et de l'ensemble des pièces justificatives des dépenses engagées. Nous avons pu consulter les pièces justificatives, leur enregistrement dans les comptes de l'Association et bénéficier des explications de fonctionnement de la part du trésorier. Nous n'avons pas constaté d'anomalies lors des vérifications et recoupements effectués par nos soins et avons pris connaissance de la décision d'accorder une réduction sur la cotisation 2020 suite à la non tenue en présentiel de l'Assemblée Générale en 2020. Cette réduction sera appliquée lors du prélèvement de la cotisation 2021.

Les soldes des comptes bancaires, arrêtés au 31 décembre 2020, sont justifiés et reflètent la situation financière de l'Association.

Dans ces conditions, nous attestons de la sincérité et de la régularité des comptes présentés à cette Assemblée et, en conséquence, nous vous invitons à les approuver".

L'approbation des comptes fait l'objet d'une résolution qui est soumise au point 7 de l'ordre du jour.

6 Renouvellement du Conseil d'Administration : tiers sortant et cooptation d'un nouvel administrateur

En application des dispositions de l'article 6 des statuts de l'Association, il a été procédé au renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration.

Etaient renouvelables en 2021 :

- Georges GRANDIDIER
- Claude HOUILLON
- Michèle LOUYOT
- Daniel PONTISSO
- Christine QUETEL

Georges GRANDIDIER et Michèle LOUYOT n'ont pas sollicité pas le renouvellement de leur mandat. Les 3 autres administrateurs sortants ont sollicité, quant à eux, le renouvellement de leur mandat pour une nouvelle période de 3 ans. Pour pourvoir un poste vacant, il a été enregistré la candidature de M. Franklin FRERES qui est soumise aux suffrages de l'Assemblée Générale.

En application des dispositions de ce même article, l'Assemblée Générale est appelé, par le biais d'une résolution qui lui est soumise de ratifier la cooptation d'un nouvel administrateur, en l'occurrence M. Jean Marc STADLER, qui a intégré le Conseil d'Administration depuis la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire précédente.

7 Vote des résolutions

L'Assemblée Générale s'est prononcée par écrit sur le contenu des 3 résolutions dont le texte avait adressé au préalable par courrier.

Toutes les dispositions ont été prises afin d'assurer la confidentialité du vote.

1ère résolution

Les membres de l'AROPA 57 consultés par correspondance dans le cadre de l'Assemblée Générale du 30 juin 2021 après avoir pris connaissance du Compte de Résultat et du Bilan de l'exercice 2020 ainsi que du rapport des vérificateurs aux comptes

DECIDENT

- d'approuver les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été produits
- de donner quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2020

2ème résolution

Les membres de l'AROPA 57 consultés par correspondance dans le cadre de l'Assemblée Générale du 30 juin 2021

DECIDENT

- d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2020 d'un montant de 5 226,54€ au compte de réserves qui se trouve ainsi porté à la somme de 40 675,86€

3ème résolution

Les membres de l'AROPA 57 consultés par correspondance dans le cadre de l'Assemblée Générale du 30 juin 2021

DECIDENT

- de renouveler le mandat d'administrateurs pour une période de 3 années de :
Claude HOUILLON, Daniel PONTISSO et Christine QUETEL
- d'élire Franklin FRERES au poste d'administrateur de l'Association
- de ratifier la cooptation de Jean-Marc STADLER en qualité d'administrateur de l'Association

RESULTAT du dépouillement du scrutin effectué le 30 juin 2021

La Commission réunie le 30 juin 2021 a enregistré les résultats détaillés dans le tableau ci-après. Ils permettent de constater que le quorum fixé à 15% des membres actifs (998) par l'article 13 des statuts était largement atteint.

RESOLUTIONS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	Sur les 462 suffrages valablement exprimés		
1 Approbation du P.V. de l'A.G. du 27 novembre 2020	384	0	12
2 Approbation des comptes et quitus au C.A.	386	0	10
3 Affectation du résultat	385	0	11
4 Renouvellement du tiers sortant du C.A. et cooptation d'un nouvel administrateur	382	1	13